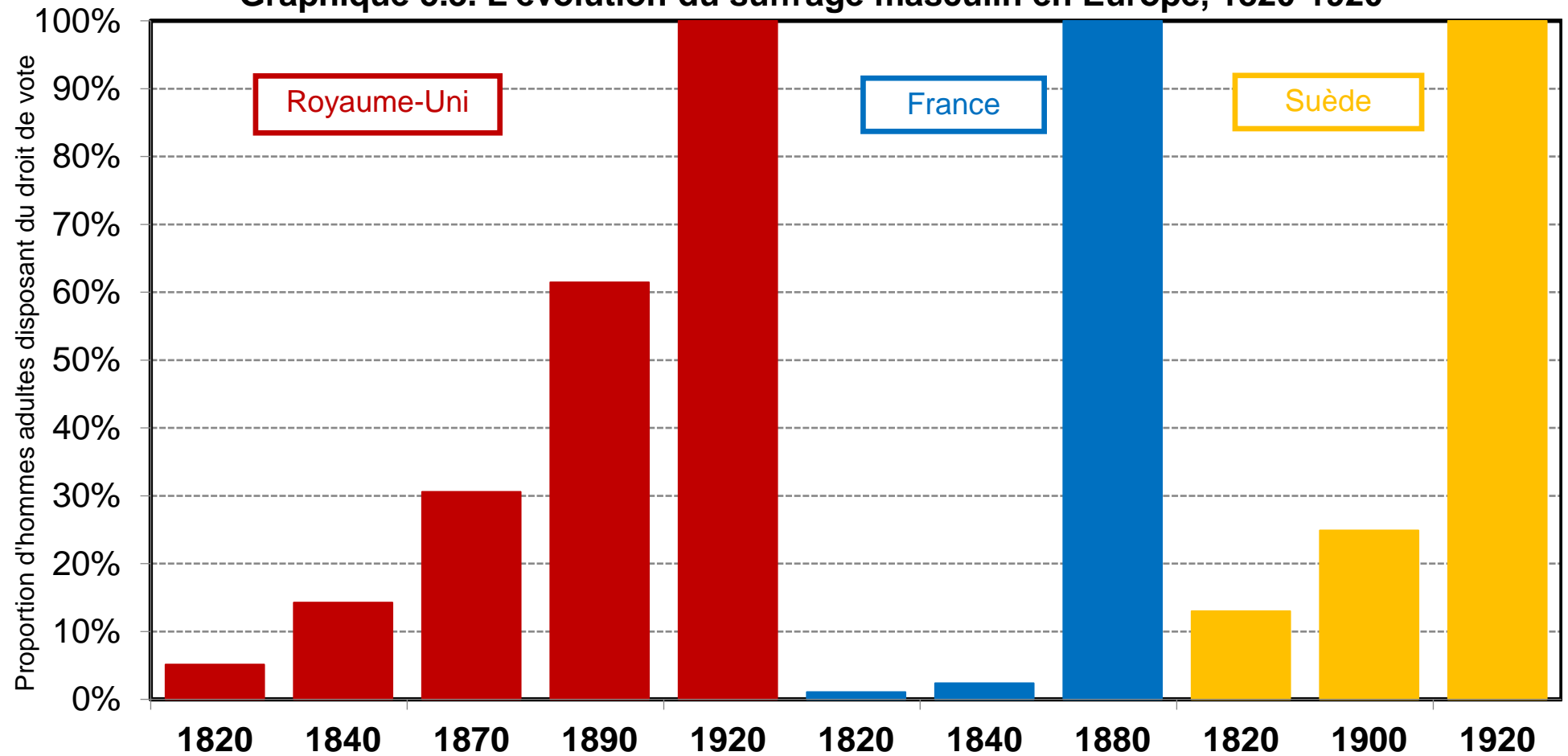


Graphique 5.3. L'évolution du suffrage masculin en Europe, 1820-1920



Lecture. Le pourcentage d'hommes adultes disposant du droit de vote (compte tenu du cens électoral, c'est-à-dire du montant des impôts à acquitter et/ou des propriétés à détenir pour avoir le droit de voter) est passé au Royaume-Uni de 5% en 1820 à 30% en 1870 et 100% en 1920, et en France de 1% en 1820 à 100% en 1880. Sources et séries: voir piketty.pse.ens.fr/ideologie.